

Sujet : [INTERNET] Projet éolien - Enquête publique - Argenton Vigoux Selon

De : JL Bouillet <trioubouillet@club-internet.fr>

Date : 11/12/2018 09:45

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Il n'est pas tolérable que les paysages puissent être saccagés sciemment, définitivement et en toute impunité par des promoteurs avides et irresponsables, au simple motif d'un profit rapide qui viendrait s'ajouter à la longue liste des méfaits liés aux quelque 7.000 aérogénérateurs déjà installés en France : technologie dépassée, bétonnage intensif, corruption et prise illégale d'intérêt, risque sanitaire pour les riverains, pertes immobilières importantes, subventions questionnables, financement le plus souvent opaque, rendement énergétique négligeable, pollution visuelle qui dégrade notre patrimoine et l'industrie du tourisme, dommages sur l'avifaune, quasi ignorance du coût de démantèlement à terme, etc... - tous problèmes qui font de l'industrie éolienne une imposture. Par ailleurs, et en ce qui concerne l'argument trop souvent évoqué de potentielle "réduction du CO² grâce aux éoliennes", la France peut s'enorgueillir d'être déjà (grâce au nucléaire) le pays industrialisé ayant la production d'électricité la plus "décarbonée" de la planète : vouloir décarboner ce qui est déjà décarboné touche à l'absurde !

Pour toute ces raisons je souhaite qu'un **avis défavorable** soit porté à ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes meilleures salutations.

Jean-Louis Bouillet

12 Rue Francine

78450 - Villepreux



Garanti sans virus. www.avast.com